

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

—————
Séance du 12 AVRIL 2022
Convocation en date du 6 AVRIL 2022
—————

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Pellegrue, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 28
Pouvoirs : 07
Votants : 35

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Nancy BADET, Sylvie FEYDEL, Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE
MM Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Philippe NOUVEL, Marc SAHRAOUI, Jean-Claude VACHER, **Vice-Présidents**

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Christiane CHARRUT (suppléante de M. Jean-Pierre ROUBINEAU), Pascale PENISSON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI

MM. Jean-Marie BAEZA, Bernard DELAGE, Jean-Luc DUPOUY (suppléant de Mme Marie-José GUYOT), Patrick FESTAL, Miguel GARCIA, Patrick GUERY (suppléant de Mme Marie-Hélène DESROZIER), Ghislaine LAFAGE (suppléant de M. Gérard DUFOUR), Michel MARGOUILLE, Jean-Paul PAILHET, Gilbert SAUTREAU, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN

Procurations : M. Jean-Michel BASSET à M. Pierre ROBERT
M. Christophe CHALARD à M. David ULMANN
Mme Mireille GROSSIAS à M. Didier TEYSSANDIER
M. Jean LESSEIGNE à M. Pierre ROBERT
Mme Gaelle MALINOWSKI à Mme Nancy BADET
Mme Isabelle PILLON à M. David ULMANN
M. Jacques REIX à M. Michel MARGOUILLE

Excusés : Mmes Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER (suppléée par M. Patrick GUERY), Marie-José GUYOT (suppléée par M. Jean-Luc DUPOUY), Sandrine PAUILLAC Magalie VERITE

MM Gérard DUFOUR (suppléé par M. Ghislain LAFAGE), Eric FRECHOU, Laurent FRITSCH, Jean-Pierre ROUBINEAU (suppléé par Mme Christiane CHARRUT).

Secrétaire de Séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Domaines de compétences par thèmes

Sous-domaine : Environnement

Objet : Présentation du rapport annuel d'activité du Service GEMAPI - Année 2021

Intervenant (s) : Monsieur le Président – Monsieur Jean-Claude VACHER – Monsieur Didier TEYSSANDIER – Monsieur Patrick FESTAL – Monsieur Bernard DELAGE

Vote pour : 35 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les missions définies aux items 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°17-54 de la CdC du Pays Foyen en date du 27 avril 2017, relative à l'approbation des statuts de la CdC du Pays Foyen ;

Considérant l'ensemble des missions menées par la Technicienne Milieux Aquatiques du Service GEMAPI ;

Considérant qu'un rapport annuel d'activité de gestion des milieux aquatiques doit être réalisé chaque année, afin d'être transmis à tous les partenaires techniques et financiers, dans le but de l'obtention des aides financières.

Ce rapport doit contenir : un rappel sur les moyens techniques et humains ainsi que sur le contexte d'intervention, un bilan d'exécution des missions, une note de synthèse sur l'état des cours d'eau suivis, une proposition d'orientation pour l'activité de l'année suivante ainsi que le bilan financier.

Monsieur le Président fait lecture du rapport d'activité du service GEMAPI pour l'année 2021 et demande aux membres du Conseil Communautaire de s'exprimer sur ce sujet.

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2021 ci-joint.
- **NOTIFIE** la présente délibération à l'ensemble des communes membres.
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme 13 avril 2022
Pierre ROBERT
Président

Le Président :

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le



Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20220412-2022-033GEMAPI-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022

Rapport d'activité 2021

Poste de Technicien Milieux Aquatiques

Version validée par le Conseil Communautaire du 12/04/2022

Partenaires financiers



Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20220412-2022-033GEMAPI-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022

Sommaire

Liste chronologique des figures et des illustrations

Liste chronologique des tableaux

Liste des abréviations & des acronymes

I.	Contexte et objectifs.....	1
A.	Présentation de la Communauté de Communes du Pays Foyen	1
B.	Fonctionnement : La CdC en quelques chiffres.....	1
1.	Les élus	1
2.	Les agents	1
3.	Le bureau.....	1
4.	Les commissions	2
5.	Les compétences exercées	2
C.	Description du territoire d'intervention	4
1.	Hydrographie	4
D.	Enjeux du territoire.....	5
1.	État des masses d'eau souterraines.....	5
2.	État des masses d'eau de surface.....	5
E.	Organisation territoriale de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire foyen	6
F.	Service GEMAPI.....	6
1.	L'équipe technique	6
2.	L'équipe administrative	7
3.	Les moyens techniques	7
4.	Le bilan technique.....	7
5.	Le bilan financier.....	9
a)	Dispositifs de financements du service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen	9
(1)	Agence de l'Eau Adour-Garonne	9
(2)	Département de la Gironde.....	9
b)	Situation budgétaire du Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen	9
(1)	Section de fonctionnement.....	9
(2)	Section d'investissement.....	Erreur ! Signet non défini.
II.	Les principales actions de la CdC du Pays Foyen en 2021.....	11
	Fiche n°1 – Études, travaux et suivi des cours d'eau	12
	Fiche n°2 – Suivi des cours d'eau.....	13

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20220412-2022-033GEMAPI-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022

Fiche n°3 – Espèces Exotiques Envahissantes – Espèces nuisibles	14
Fiche n°4 – Lutte contre les inondations.....	15
Fiche n°5 – Animation, communication, sensibilisation.....	16
Fiche n°6 – Perspectives 2022.....	17



Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20220412-2022-033GEMAPI-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022

Liste chronologique des figures et des illustrations

Figure 1 : Localisation du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2019)

Figure 2 : Cartographie des zones hydrographiques présentes sur le territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : ADVICE INGENIERIE - QGIS 3.16.6 - 2020)

Figure 3 : Cartographie de la structuration actuelle du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2020)

Liste chronologique des tableaux

Tableau 1 : État des masses d'eau souterraines du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2016 - 2021 sur la base de données 2007 - 2010)

Tableau 2 : État des masses d'eau de surface du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2016 - 2021 sur la base de données 2011 - 2012 - 2013)

Tableau 3 : Répartition annuelle des missions 2021

Liste des abréviations & des acronymes

ADPAG : Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

BV : Bassin Versant

CAB : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CdC du Pays Foyen : Communauté de Communes du Pays Foyen

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau

DOCOB : DOcument d'OBjectifs

DSP : Délégation de Service Public

EPI : Équipement de Protection Individuelle

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

LES : Loi Sur l'Eau

MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (*ex Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées*)

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Accusé de réception en préfecture 033-243301371-20220412-2022-033GEMAPI-DE Date de télétransmission : 19/04/2022 Date de réception préfecture : 19/04/2022

ORI : Opération de Restauration Immobilière

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PPG : Programme Pluriannuel de Gestion

RASED : Réseau d'Aide et de Soutien à l'Enfance en Difficulté

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIG : Système d'Information Géographique

SMER-E2M : Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers

TAD : Transport A la Demande

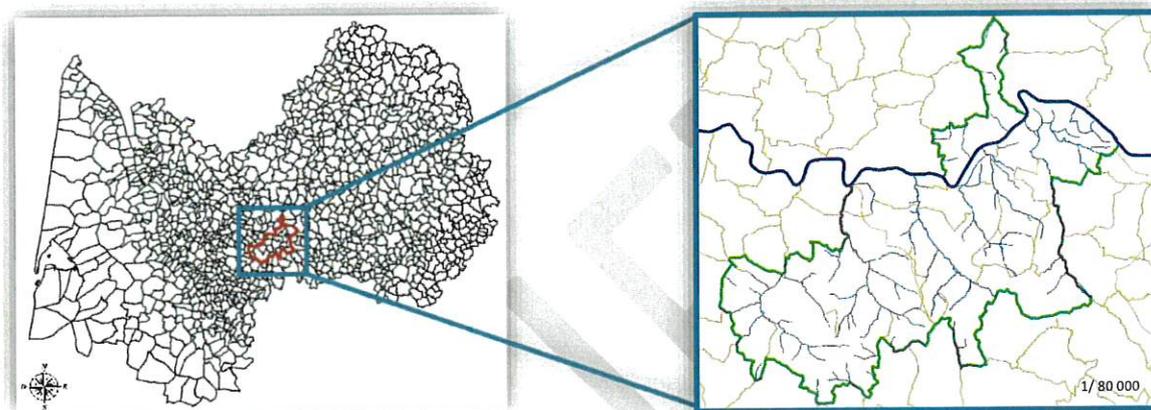
TRI : Territoire à Risque important d'Inondation

USTOM : Union Syndicats Traitement Ordures Ménagères

I. Contexte et objectifs

A. Présentation de la Communauté de Communes du Pays Foyen

Créée par arrêté préfectoral en date du 30/10/2002, la Communauté de Communes du Pays Foyen (CdC du Pays Foyen) se situe dans la région Nouvelle-Aquitaine. Localisé à environ 80 kilomètres de Bordeaux et à environ 20 kilomètres de Bergerac, le territoire de la collectivité regroupe actuellement 20 communes réparties sur les départements de la Gironde (33) et de la Dordogne (24) (**Figure 1**).



Démographie : 16 654 habitants **Superficie** : 22 043 ha

Communes adhérentes : Auriolles, Caplong, Eynesse, La Roquille, Landerrouat, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Ligueux, Listrac-de-Durèze, Margueron, Massugas, Pellegrue, Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Riocaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Philippe-du-Seignal, Saint-Quentin-de-Caplong, Sainte-Foy-la-Grande.

Figure 1 : Localisation du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2019)

B. Fonctionnement : La CdC en quelques chiffres

1. Les élus

- 40 élus titulaires (17 femmes & 23 hommes)
- 15 élus suppléants (7 femmes & 8 hommes)

2. Les agents

Communauté de Communes du Pays Foyen
127 agents au 31/12/2021

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) & MARPA
83 agents au 31/12/2021

3. Le bureau

Chacune des 20 communes y est représentée.

Sa composition :

- 1 Président : Pierre ROBERT
- 12 Vice-Présidents (4 femmes & 8 hommes)
- 27 membres

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20220412-2022-033GEMAPI-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022

4. Les commissions

12 commissions internes	7 commissions thématiques
➤ Communication – Numérique	➤ Accessibilité
➤ Culture	➤ CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)
➤ Développement économique	➤ CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
➤ Eau et Assainissement	➤ Commission d'Appel d'offres
➤ Enfance – Jeunesse et Petite enfance	➤ Commission de contrôle financier dans le cadre des DSP
➤ Environnement GEMAPI	➤ Commission consultative Transition énergétique
➤ Finances	➤ Commission du Site patrimonial remarquable
➤ Projet de territoire	
➤ Service à la population	
➤ Sport	
➤ Travaux – Accessibilité – Développement durable	
➤ Urbanisme / Habitat	

5. Les compétences exercées

➤ Compétences obligatoires

- 1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
 - a) Aménagement rural
 - b) Zones d'aménagement concerté hors zones économiques ; étude et réalisation de zones d'aménagement concerté sur le territoire communautaire. Seront d'intérêt communautaire les zones créées par la Communauté de Communes
 - c) Constitution de réserves foncières en vue de la création de nouvelles zones d'activités économiques
 - d) Adhésion au Pôle d'Excellence Territorial du Libournais
 - e) Développement et création de chemins de randonnées en collaboration avec le Conseil Général de la Gironde, dans le cadre du plan départemental de randonnées, et développement et création de parcs de loisirs
 - f) Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L. 1425-1 du CGCT
 - g) Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) (selon arrêté préfectoral du 31/12/2013)
 - h) Création et entretien d'un espace partagé de covoiturage
- 2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
 - a) Construction ou aménagement de locaux commerciaux ou artisanaux d'intérêt communautaire en cas de carence de l'initiative privée. Commerces ou artisanat qui n'existent pas sur le territoire mais qui rendraient service à l'ensemble de la population
 - b) Aide au maintien et au développement des petits commerces de proximité
- 3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- 4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (délégués à l'USTOM)

5) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

➤ Compétences optionnelles

- 1) *Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*
 - a) *Aménagement, nettoyage et entretien de la Dordogne dans le cadre de la mise en place et du suivi du contrat rivière (selon arrêté préfectoral du 25/11/04)*
 - b) *Animation dans le cadre des labels territoires à énergie positive pour la croissance verte ou de tout label lié aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*
- 2) *Politique du logement et cadre de vie*
 - a) *Adoption d'un plan local de l'habitat*
 - b) *Réserves foncières en faveur de la réalisation de logements sociaux*
 - c) *Actions de réhabilitation de l'habitat privé (ex : logements OPAH ou ORI)*
 - d) *Construction par la communauté de logements sociaux réservés à l'accueil d'urgence et provisoire*
 - e) *Aménagement et réhabilitation de logement acquis par la Communauté de Communes*
- 3) *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*
 - a) *Construction et acquisition de nouveaux équipements sportifs*
 - b) *Restauration, réhabilitation ou amélioration des équipements sportifs existants intéressant la population de la majorité des communes*
 - c) *Construction, aménagement ou restauration d'équipements à vocation exclusivement culturelle*
 - d) *Harmonisation des diverses actions communales et associatives*
 - e) *Restructuration, aménagement, extension, gestion et exploitation d'un ensemble cinématographique situé à Sainte-Foy-la-Grande*
 - f) *Soutien à l'association de musique et danse : Atelier 104*
- 4) *Action sociale d'intérêt communautaire*
 - a) *Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) (selon arrêté préfectoral du 21/08/03) compétent pour :*
 - *Création et gestion d'un service de portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées, handicapés ou en difficultés temporaires*
 - *Gestion du service des aides ménagères à domicile*
 - *Mise en place d'un service d'auxiliaires de vie dans le cadre de l'A.P.A.*
 - *Téléassistance*
 - *Création, gestion et exploitation d'un centre socioculturel*
 - b) *Construction et aménagement d'une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées (MARPA) localisée à Margueron (selon arrêté préfectoral du 27/11/2009)*
 - c) *Gestion et fonctionnement d'une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées (MARPA) localisée à Margueron (selon arrêté préfectoral du 27/11/2009)*
 - d) *Construction, aménagement, gestion d'un centre de santé*
- 5) *Assainissement*
 - a) *Contrôle de l'assainissement non collectif (selon arrêté préfectoral du 19/08/05) :*
 - *Prendre en charge les dépenses de contrôle de l'assainissement non collectif (conception, dimensionnement, implantation)*
 - *Vérifier la bonne exécution des travaux*
 - *Vérifier périodiquement le bon fonctionnement des installations*
 - *Contrôler la qualité d'éventuels rejets en milieu hydraulique*
 - *Vérifier la périodicité des vidanges*
 - b) *Création, entretien et gestion des installations des réseaux d'eaux usées. Sont d'intérêt communautaire : les installations d'assainissement collectif, les réseaux d'eaux usées. La création d'un réseau des eaux usées dans le cadre d'un lotissement reste à la charge de la commune ou du lotisseur (selon arrêté préfectoral du 31/12/2013)*
- 6) *Eau : création, entretien et gestion des installations et réseaux d'eau potable. Sont d'intérêt communautaire : les installations de production et de distribution d'eau potable et les réseaux d'eau potable ; la création de réseaux d'eau potable dans le cadre d'un lotissement reste à la charge de la commune ou du lotisseur (selon arrêté préfectoral du 31/12/2013)*
- 7) *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations*

➤ Compétences facultatives

- 1) *Signature du Contrat Enfance Jeunesse ou tout dispositif similaire qui viendrait s'y substituer et mise en œuvre de ceux-ci dans les limites des compétences opérationnelles définies ci-après (selon arrêté préfectoral du 27/11/2009)*
 - a) *Développer une simple activité*
 - *Etude et diagnostic des besoins en matière d'enfance jeunesse*
 - *Accueil périscolaire maternel : financement des associations partenaires et services identifiés par le Contrat Enfance Jeunesse ou de tout dispositif ultérieur*
 - b) *Gestion des services*
 - *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'un Relais Assistantes Maternelles*
 - *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants*
 - *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement du périscolaire primaire habilité par Jeunesse et Sport*
 - *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des crèches collectives, familiales, halte-garderie, multi-accueil existants*
 - *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des accueils de loisirs existants pour l'enfance et la jeunesse*
 - *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'un accueil de loisirs jeunes pour les 12 à 17 ans recherchant l'autonomie et la responsabilisation des jeunes*
 - c) *Autres services*
 - *Animation et coordination du secteur Enfance Jeunesse*
 - *Organisation de formations des animateurs et responsable de centres de loisirs en partenariat avec un organisme de formation habilité*
- 2) *Autres actions*
 - a) *Participation au fonctionnement du Réseau d'Aide et de Soutien à l'Enfance en Difficulté (RASED)*
 - b) *Aide au Restaurant du Cœur*
 - c) *Insertion des personnes en difficulté :*
 - *Adhésion aux Missions Locales du Libournais et du Bergeracois et le cas échéant pilotage d'actions intéressant au moins la moitié des communes membres*
 - *Adhésion au PLIE du Libournais, coordination des actions menées par le PLIE en Pays Foyen et financement du poste de référent du PLIE intervenant sur le Pays Foyen*
 - *Pilotage en partenariat avec les pôles emploi de Libourne et Bergerac d'actions favorisant le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi du Pays Foyen (ex. Visioguichet)*
 - *Pilotage et coordination des chantiers d'insertion ou de formation intéressant au moins la moitié des communes membres et financement des chantiers menés dans le cadre des compétences communautaires*
 - d) *Transport à la demande (TAD)*
- 3) *Centres de secours*

Versement des contributions obligatoires au SDIS en lieu et place des communes membres.

AIDE FINANCIERE : participation, par fonds de concours, au financement des travaux de construction, d'agrandissement et d'aménagement de centres de secours dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le S.D.I.S.

- 4) *Prévention de la délinquance*

C. Description du territoire d'intervention

1. Hydrographie

Le territoire de la CdC du Pays Foyen se situe principalement sur le bassin versant de la Dordogne, cependant une partie du territoire (communes situées sur le bassin versant du Dropt) se trouve sur le bassin versant de la Garonne. 7 zones hydrographiques principales ont été identifiées dans le périmètre de la CdC du Pays Foyen (**Figure 2**).

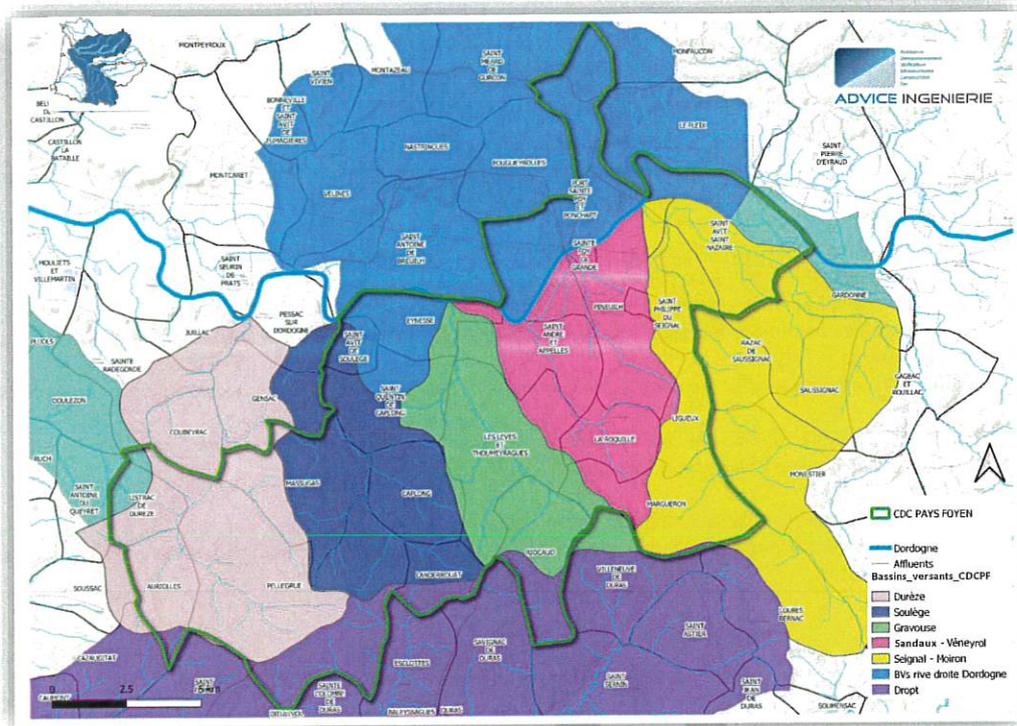


Figure 2 : Cartographie des zones hydrographiques présentes sur le territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : ADVICE INGENIERIE- QGIS 3.16.6 - 2020)

Les cours d'eau susmentionnés sont des cours d'eau non domaniaux. Les berges ainsi que le lit du cours d'eau sont donc propriétés des riverains.

D. Enjeux du territoire

1. État des masses d'eau souterraines

Code	État quantitatif	État chimique	Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole	Prélèvements d'eau : Pression prélèvements
FRFG024	Bon	Mauvais	Non significative	Non significative
FRFG041	Bon	Mauvais	Pas de pression	Pas de pression
FRFG043	Bon	Mauvais	Non significative	Pas de pression
FRFG068	Bon	Mauvais	Pas de pression	Pas de pression
FRFG071	Mauvais	Bon	Inconnue	Significative
FRFG072	Mauvais	Bon	Inconnue	Non significative
FRFG073	Bon	Bon	Inconnue	Non significative
FRFG075	Bon	Bon	Inconnue	Non significative
FRFG077	Bon	Mauvais	Non significative	Pas de pression
FRFG080	Bon	Bon	Inconnue	Non significative

Tableau 1 : État des masses d'eau souterraines du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2016 - 2021 sur la base de données 2007 - 2010)

2. État des masses d'eau de surface

Cours d'eau	Masse d'eau Rivière	Code hydrographique	État écologique	État chimique (avec ubiquistes)	État chimique (sans ubiquistes)
Durèze	FRFRR41_10	P5560500	Moyen	Bon	Bon
Soulège	FRFRR41_8	P5520500	Moyen	Bon	Bon
Gravouse	FRFRR41_6	P5500500	Moyen	Bon	Bon
Sandaux	FRFRR41_5	P5490530	Moyen	Bon	Bon
Véneyrol	FRFRR41_4	P5490540	Moyen	Bon	Bon
Seignal	FRFRR41_13	P54-0430	Mauvais	Bon	Bon

Tableau 2 : État des masses d'eau de surface du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2016 - 2021 sur la base de données 2011 - 2012 - 2013)

E. Organisation territoriale de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire foyen

La gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques est réalisée par (Figure 3) :

Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER-E2M)	Bassins versants de la Durèze et de la Soulège
Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)	Bassins versants présents sur la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
Syndicat Mixte du Dropt Aval	Cours d'eau affluents du Dropt sur les communes de Auriolles, Landerrouat, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Margueron, Pellegrue et Riocaud
Communauté de Communes du Pays Foyen	Bassins versants de la Gravouse, des Sandaux, du Vénéyrol, du Seignal, du Moiron et des affluents rive gauche de la Dordogne
EPIDOR – Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne	Gestion durable de l'eau, de la rivière et des milieux aquatiques

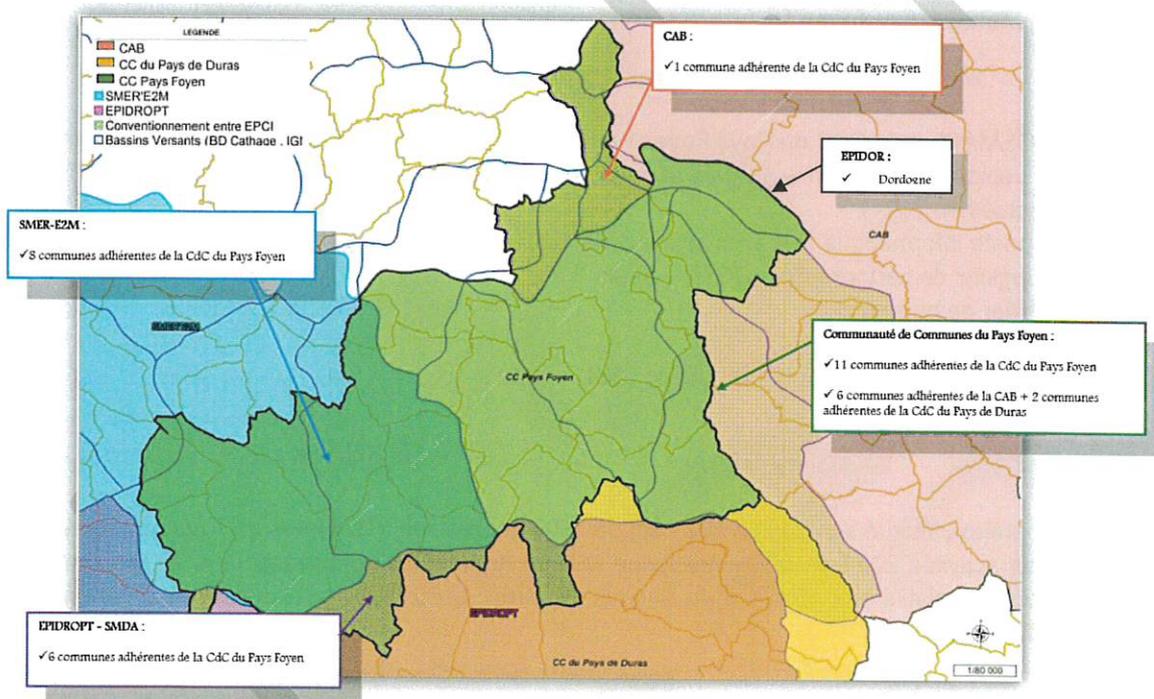


Figure 3 : Cartographie de la structuration actuelle du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2020)

F. Service GEMAPI

1. L'équipe technique

Brenda LEGLISE-BLANCHARD

Technicienne Milieux Aquatiques

Catégorie C – 1 ETP

Tél. : 05 57 69 48 54 – 07 63 71 02 58

Email : b.leglise-blanchard@paysfoyen.fr

Laurent CHAUVEAU

Directeur Adjoint – Directeur des Services Techniques
Catégorie A – 0.03 ETP
Tél. : 05 57 69 88 89 – 06 45 89 33 08
Email : l.chauveau@paysfoyen.fr

2. L'équipe administrative

Danielle MALLET

Collaboratrice – Assistante administrative
Catégorie A – 0.15 ETP
Tél. : 05 57 69 88 92
Email : d.mallet@paysfoyen.fr

Camille BOURIANNE

Chargée de communication
Catégorie A – 0.04 ETP
Tél. : 05 24 24 15 04
Email : c.bourianne@paysfoyen.fr

3. Les moyens techniques

Le Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen possède dans sa structure les équipements suivants :

- Un véhicule de terrain – Duster (Compteur : 26 101 Kms au 03/01/2022, soit 2 540 Kms effectués en 2021)
- Un poste informatique fixe avec logiciels de bureautiques adaptés
- Un logiciel de cartographie (QGIS, version 3.16.6)
- Mobilier de bureau
- Bureau
- Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Sanitaire, douche

4. Le bilan technique

Le volume horaire effectué sur l'année 2021 est de 1607 heures soit ≈ 228 jours de 7 heures équivalent à 1 ETP. Les activités 2021 de la Technicienne Milieux Aquatiques sont présentées en fonction des différents thèmes relatifs aux missions du Service GEMAPI, préconisés par les différents partenaires financiers (**Tableau 3**).

Missions	Prévisionnel		Réel		Tendance
	Jours	Répartition	Jours	Répartition	
Suivi de l'état des cours d'eau / Zones humides	Affaires courantes <u>Suivi de BVs</u> o Gestion des ragondins, rats musqués et ratons laveurs (conventionnement ADPAG, prise de contact piègeurs) <u>Surveillance continue de points singuliers</u> : ouvrages, sites d'accumulation o Gestion des embâcles sur le territoire en cas de danger grave ou imminent, d'intérêt général <u>Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)</u> o Rédaction CCTP BVs Gravouse - Sandaux - Vénérol - Signal - Moiron o Lancement étude PPG : Phase 1				
	41	18 %	52	23 %	↗
Accompagnement et Suivi des travaux annuels d'entretien	Affaires courantes - Travaux ponctuels : Travaux embâcles, Curage, Réfection pont... o Contacts élus, propriétaires o Demande de devis - opérations ponctuelles				

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20220412-2022-033GEMAPI-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022

	<ul style="list-style-type: none"> o Échanges entreprises o Préparation / Mise en place chantier o Suivi de chantier o Rédaction compte-rendu o Suivi facturation o Gestion des difficultés éventuelles <p><u>Suivi de dossiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Effondrement d'un pont communal sur la commune de Razac-de-Saussignac (Ruisseau le Seignal) o Réfection d'un pont communal sur la commune de Saint-Philippe-du-Seignal (Ruisseau le Seignal) o Curage ponctuel : Montage / Suivi du dossier LSE et suivi des travaux (Ruisseau les Anguillères) 	15	7 %	15	7 %	→
Gestion des zones alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité, du bassin versant	<p><u>Surveillance continue de points singuliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Bassin de rétention (Ruisseau le Seignal) 	5	2 %	3	1 %	↘
Mise en œuvre d'opérations de continuité écologique	<p><u>Affaires courantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Echanges techniciens, propriétaires riverains 	2	1 %	2	1 %	→
Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information	<p><u>Administratif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Gestion générale du Service GEMAPI <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement et gestion courante - Traitement des mails et du courrier - Échanges avec les élus et l'équipe technique - Mise à jour des documents de réflexion (gouvernance, cotisations, communication) - Élaboration du budget prévisionnel - Demandes de subventions - Rédaction des délibérations, convocations, notices de synthèse - Rédaction des conventions de partenariat (Fonctionnement / Investissement) - Archivage o Échanges téléphoniques (partenaires techniques et financiers, administrés, administrations, ...) o Sollicitations ponctuelles élus, propriétaires riverains, usagers o Préparation, animation de réunions (Commission GEMAPI, réunions techniques, ...) o Participation aux journées techniques, aux réunions d'information <ul style="list-style-type: none"> - Suivi / Participation aux réunions de chantier de la Restauration écologique du bras des Carretiers - Rive gauche de la Dordogne - Suivi / Participation aux réunions de l'Étude PPG (Durèze – Soulège – Escouach – Lestage) organisées par le SMERE2M - Suivi / Participation aux Commissions Eyraud / Gouyne organisées par la CAB o Rédaction du rapport d'activité o Rédaction d'un guide pour le riverain et l'utilisateur 	83	36 %	104	45 %	↗
Autre(s) mission(s)	<ul style="list-style-type: none"> o Structuration de la gouvernance à l'échelle des bassins versants o Suivi d'études réalisées par des prestataires o Construction de partenariats (acteurs agricoles, associations, fédérations de pêche, ...) o Suivi / Participation à des démarches territoriales (SAGE, PLUi, DOCOB, SCoT, PAPI, ...) o Formation d'intégration des agents de Catégorie C o Formation QGIS 	82	36 %	52	23 %	↘
Total réalisé		228	100 %	228	100 %	

Tableau 3 : Répartition annuelle des missions 2021

5. Le bilan financier

a) Dispositifs de financements du service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen

(1) Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne finance les actions pour l'amélioration et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants.

À ce titre, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a accordé des financements pour :

- Les missions assurées par le Technicien Milieux Aquatiques, à hauteur de 36 161.00 €.
- L'élaboration du PPG des BVs Gravouse, Sandaux, Vénérol, Seignal et Moiron, à hauteur de 72 500.00 €.

(2) Département de la Gironde

Le Département de la Gironde finance les missions afférentes à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Restauration de la Continuité Écologique, à condition qu'elles soient inscrites dans un PPG après validation du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

À ce titre, le Département de la Gironde a accordé des financements pour :

- Les missions assurées par le Technicien Milieux Aquatiques, à hauteur de 15 964.00 €.
- L'élaboration du PPG des BVs Gravouse, Sandaux, Vénérol, Seignal et Moiron, à hauteur de 43 500.00 €.

b) Situation budgétaire du Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen

Les chiffres présentés ci-dessous sont extraits des écritures comptables arrêtées au 31/12/2021.

(1) Section de fonctionnement

○ Dépenses en TTC	153 643,58 €
▪ Charges à caractère général	40 977,76 €
▪ Charges de personnel et frais assimilés	50 665,16 €
▪ Dépenses imprévues	0 €
▪ Virement à la section d'investissement	0 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 763,37 €
▪ Charges financières	3 417,29 €
▪ Autres charges	3 820,00 €
○ Recettes en TTC	307 614,38 €
▪ Résultat de fonctionnement	104 960,26 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 112,00 €
▪ Impôts et taxes	144 284,00 €
▪ Dotations, subventions (dont participation...0 €)	57 124,79 €
▪ Produits financiers	0 €
▪ Produits exceptionnels	133,33 €

(2) Section d'investissement

○ Dépenses en TTC	58 228,86 €
▪ Solde d'exécution de la section	0 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 112,00 €
▪ Emprunts et dettes assimilées	19 672,53 €
▪ Immobilisations incorporelles	22 236,80 €
▪ Immobilisations corporelles	15 207,53 €
▪ Immobilisations en cours	0,00 €
○ Recettes en TTC	163 098,12 €
▪ Virements de la section de fonctionnement	0 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 763,37 €
▪ Dotations, fonds divers et réserves	0 €
▪ Subventions d'investissement	23 450,00 €
▪ Solde d'exécution de la section	84 884,75 €

Le compte administratif n'a pas été voté à ce jour.

Les résultats ci-dessous seront intégrés au budget primitif 2022 :

Section de fonctionnement :

- Déficit pour l'exercice 2021	0 €
- Excédent reporté de l'exercice antérieur	73 970,80 €

Section d'investissement :

- Excédent pour l'exercice 2021	104 869,26 €
- Déficit reporté de l'exercice antérieur	0 €

II. Les principales actions de la CdC du Pays Foyen en 2021

En 2021, la CdC du Pays Foyen a lancé l'Étude du Plan Pluriannuel de Gestion des bassins versants de la Gravouse, des Sandaux, du Véneyrol, du Seignal et du Moiron. Les travaux sur les milieux aquatiques et les actions de bassins versants ont donc été très limités en l'absence de programme d'actions définitif et de déclaration d'intérêt général.

PROJET

Fiche n°1 – Études, travaux et suivi des cours d'eau

❖ Curage ponctuel - Cours d'eau « Les Anguillères » – Pineuilh

La CdC du Pays Foyen a effectué un curage ponctuel du ruisseau « les Anguillères », dans le cadre de la prévention des inondations.

➤ EUROFINS

Analyse des sédiments		
Coût total T.T.C.	270.74 €	
Financier	CdC PF	100%

➤ Bureaux d'études GRENA CONSULTANT & Hélène SERRES

Note interprétative des résultats d'analyse & Dossier Loi sur l'Eau		
Coût total T.T.C.	2 580.00 €	
Financier	CdC PF	100%

➤ Cabinet de Géomètres-Experts CERCEAU

Plan topographique		
Coût total T.T.C.	900 €	
Financier	CdC PF	100%

➤ Entreprise TREMBLAY TP

Travaux de curage		
Coût total T.T.C.	7 066.80 €	
Financier	CdC PF	100%

❖ Reconstruction d'un pont communal - Cours d'eau « Le Seignal » – Razac-de-Saussignac

❖ Réfection d'un pont communal - Cours d'eau « Le Seignal » – Saint-Philippe-du-Seignal

La Technicienne Milieux Aquatiques a été sollicité par les communes de Razac-de-Saussignac et de Saint-Philippe-du-Seignal suite à :

- L'effondrement d'un parapet du pont surplombant le bief d'un ancien moulin (Commune de Razac-de-Saussignac)
- La dégradation du pont surplombant le Seignal (Commune de Saint-Philippe-du-Seignal)

Suite à ces constatations, la voirie communale a dû être condamnée jusqu'à la réalisation des travaux.

Ces problématiques relevant principalement de la compétence voirie (compétence communale), les Services GEMAPI de la CdC du Pays Foyen et de la CAB ont accompagnés les communes pour les modalités réglementaires en lien avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.



Opération de curage ponctuel
Pineuilh

Reconstruction pont
Razac-de-Saussignac

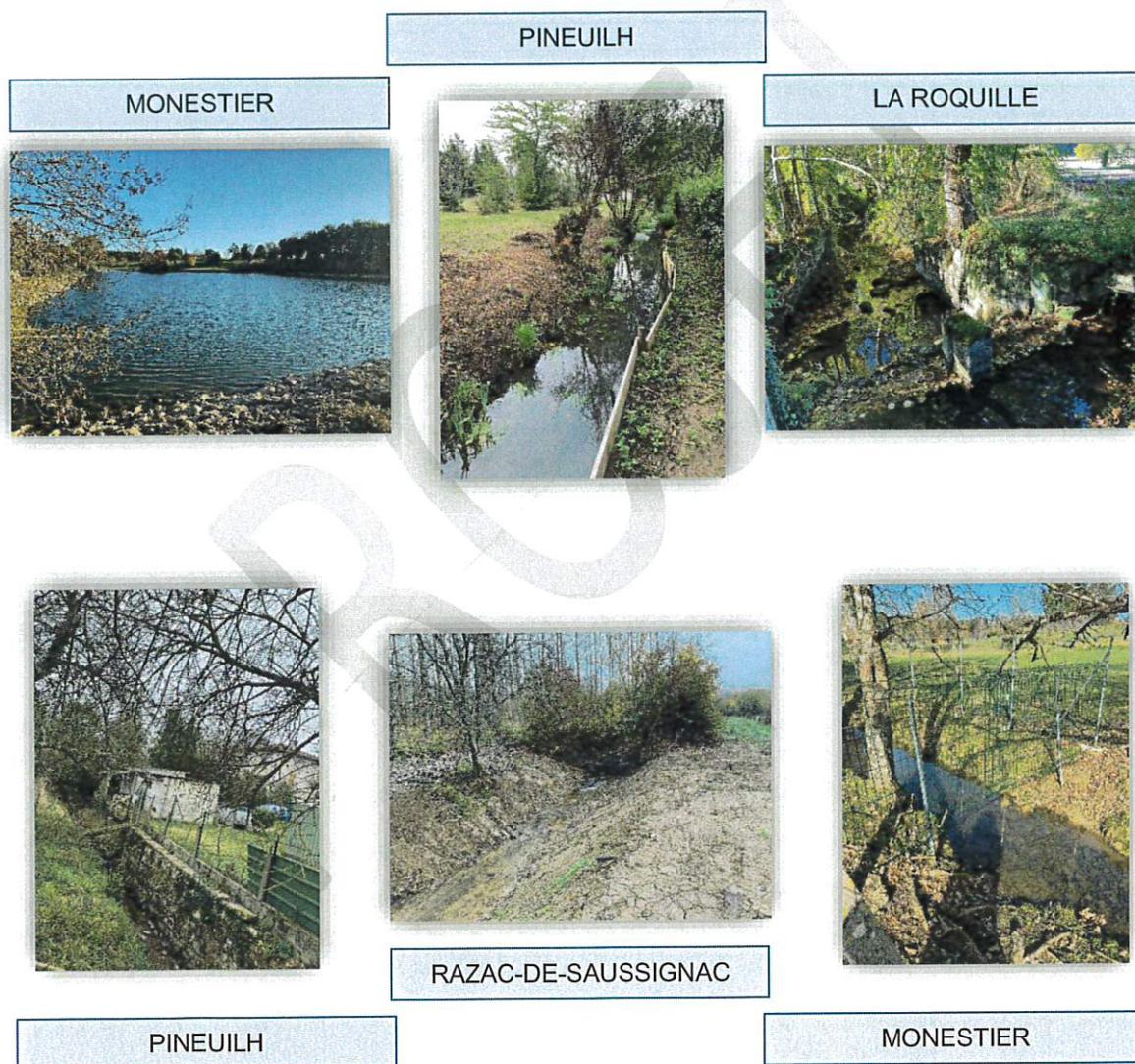
Réfection pont
Saint-Philippe-du-Seignal

Fiche n°2 – Suivi des cours d'eau

❖ Gestion des embâcles, Entretien ripisylve, Pollution, ...

Le Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen s'est rendu à plusieurs reprises sur site, afin de constater des désordres ponctuels ou pour conseiller des riverains, notamment face aux risques suivants :

- L'obstruction du cours d'eau par la création de « bouchons » et l'amoncellement de déchets ;
- La montée des eaux et le risque inondation ;
- La destruction des berges par la chute des arbres et / ou l'entretien de la ripisylve ;
- Le risque de pollution.



Fiche n°3 – Espèces Exotiques Envahissantes – Espèces nuisibles

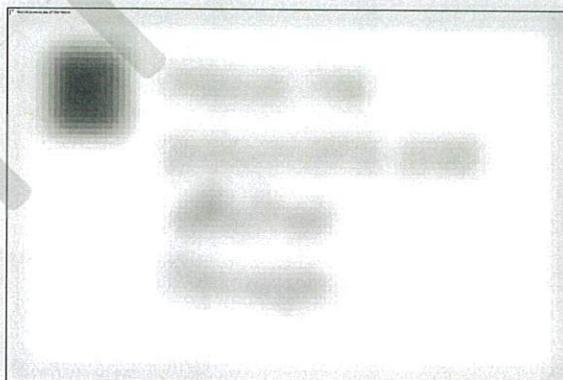
❖ Lutte contre le ragondin, le rat musqué et le raton laveur

Considérant les risques de maladies transmissibles à l'Homme, dites zoonoses, dont les rats musqués et ragondins sont porteurs et les dégâts causés par ces espèces sur les milieux aquatiques. Une convention a été signée avec l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde (ADPAG) afin de lutter contre le ragondin, le rat musqué et le raton laveur sur l'ensemble du territoire de la CdC du Pays Foyen.

La CdC du Pays Foyen pourvoit au remboursement de la cotisation à l'ADPAG, de chaque piégeur agréé si leur bilan fait état de prises de ragondins, rats musqués ou ratons laveurs.

La CdC du Pays Foyen verse une subvention à l'ADPAG correspondant aux prélèvements réalisés soit 5.00 € (ragondin / rat musqué) ou 8.00 € (raton laveur) par animal prélevé.

Captures saison 2020-2021 :	
Ragondins	220
Rats musqués	33



Fiche n°4 – Lutte contre les inondations

❖ Réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des bâtiments publics (communaux et intercommunaux)

En termes d'inondation, la CdC du Pays Foyen est soumise aux crues de la rivière Dordogne. A ce titre, 7 communes de la CdC du Pays Foyen sont intégrées au Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Bergerac (démarche qui relève de la Directive européenne sur les Inondations). La collectivité peut également se retrouver confrontée à des débordements d'autres cours d'eau (affluents par exemple de la Dordogne), ainsi qu'à des problématiques de ruissellement.

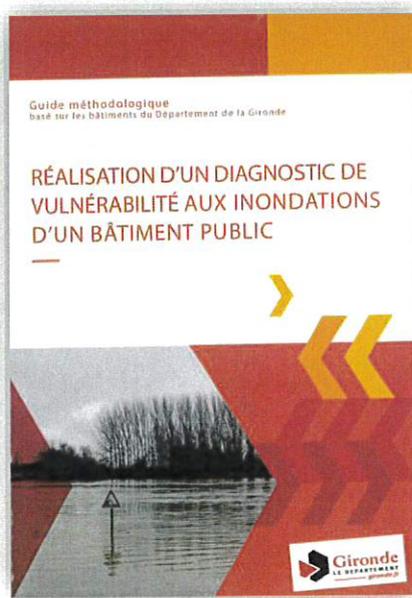
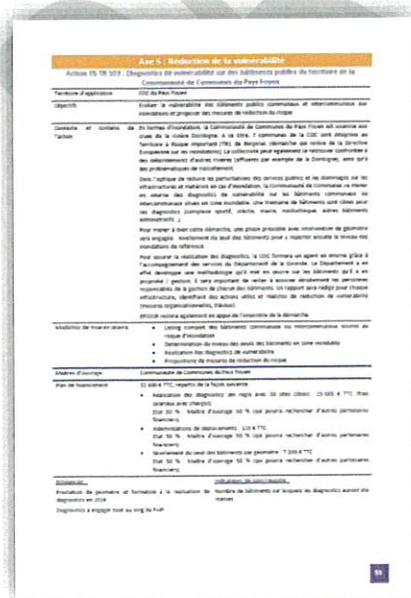
Dans l'optique de réduire les perturbations des services publics et les dommages sur les infrastructures et matériels en cas d'inondation, la CdC du Pays Foyen a décidé de mener en interne des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments communaux ou intercommunaux situés en zone inondable. Une trentaine de bâtiments ont été ciblés pour la réalisation de ces diagnostics qui devront être réalisés d'ici à fin 2022 (complexes sportifs, crèches, mairies, médiathèques, autres bâtiments, ...).

Pour mener à bien cette démarche, une phase préalable avec intervention de géomètre a été engagée, à savoir : nivellement du seuil des bâtiments pour y reporter ensuite le niveau des inondations de référence.

Pour assurer la réalisation des diagnostics, la Technicienne Milieux Aquatiques a été formée en octobre et novembre 2019, grâce à l'accompagnement des services du Département de la Gironde. Le Département a en effet développé une méthodologie qu'il met en œuvre, sur les bâtiments qu'il a en propriété / gestion. Il est important de veiller à associer étroitement les personnes responsables de la gestion de chacun des bâtiments. Un rapport est rédigé pour chaque infrastructure, identifiant des actions utiles et réalistes de réduction de vulnérabilité (mesures organisationnelles, travaux).

EPIDOR est en appui de l'ensemble de la démarche.

Aucun diagnostic de réalisé en 2021 au vu de la crise sanitaire de la COVID-19.



Fiche n°5 – Animation, communication, sensibilisation

❖ Formation / Animation grand public

Stagiaire : Au vu de la crise sanitaire de la COVID-19, le Service GEMAPI de la CDC du Pays Foyen n'a pu recevoir aucun étudiant au cours de l'année 2021.

La **Commission GEMAPI** s'est réunie le 09/07/2021 afin d'échanger sur le lancement de l'étude du Plan Pluriannuel de Gestion en Pays Foyen.

❖ Ateliers techniques

Participation aux Commissions Eyraud / Gouyne organisées par la CAB.

Participation aux réunions de l'étude PPG (Durèze – Soulège – Escouach – Lestage) organisées par le SMER-E2M et SEGI.

Participation aux réunions de chantier organisées par BIOTEC :

- « Restauration écologique du bras mort des Carretiers – Rive Gauche de la Dordogne – SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE ».

❖ Autres formations

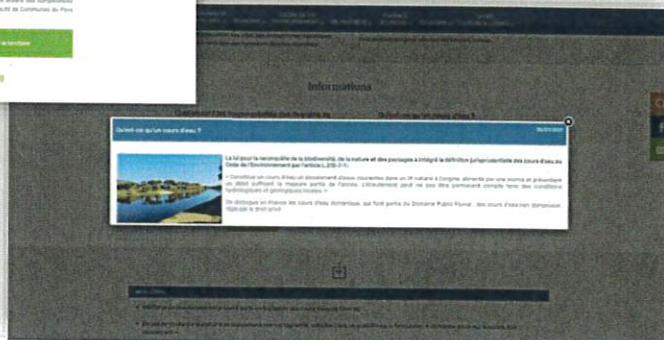
Formation d'intégration des agents de catégorie C : du 18/03/2021 au 19/03/2021 et du 24/03/2021 au 26/03/2021, formation organisée par le CNFPT.

Formation QGIS « Etre autonome » : du 22/04/2021 au 23/04/2021, formation organisée par In Situ SIG.

❖ Communication

◆ Site internet

Le site de la CdC du Pays Foyen a été mis à jour le 31/07/2021 : la compétence GEMAPI est mise en valeur avec des photographies, cartes et autres documents ou formulaires téléchargeables.



Fiche n°6 – Perspectives 2022

La CdC du Pays Foyen, compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, a lancé une étude en vue de la mise en place d'un PPG des milieux aquatiques. Elle souhaite aujourd'hui prendre en compte les préoccupations suivantes :

- Améliorer la qualité de la ripisylve
- Poursuivre les efforts de lutte contre les inondations
- Contribuer à la restauration écologique des cours d'eau
- Comprendre les processus morphologiques dynamiques de chaque cours d'eau (hydromorphologie et continuité écologique)
- Sensibiliser les acteurs du territoire à la protection de la ressource en eau et des milieux
- Assurer une gestion équilibrée de la ressource qui rende compatible les usages avec la qualité des milieux
- Assurer un lien entre toutes ces missions et les divers documents d'orientation de gestion

L'ensemble de ces missions est mené en étroite concertation avec la collectivité maître d'ouvrage, les communes adhérentes et les différents partenaires techniques et financiers.

Ce diagnostic permettra de comprendre le fonctionnement hydraulique, hydrologique et morphodynamique du réseau hydrographique et de définir une politique globale, conformément aux objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

A partir de l'analyse du fonctionnement des cours d'eau, des problématiques et des enjeux identifiés, ce diagnostic permettra d'établir un premier programme de gestion et d'entretien à l'échelle des bassins versants concernés sur une durée de 10 ans, et de prévoir les indicateurs de suivi et d'évaluation qui permettront un bilan des actions menées à mi-parcours (année n+5). Les préconisations et méthodes de gestion proposées devront contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau présentes sur les bassins versants du territoire, comme le demande la DCE et devront être en conformité avec les préconisations du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.

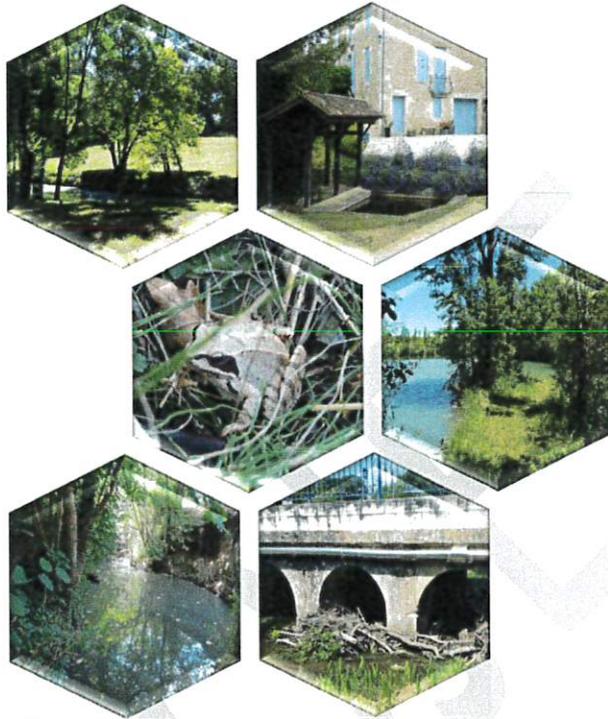
Le programme d'actions qui en découlera, devra en outre amener la CdC du Pays Foyen à préserver et valoriser les milieux aquatiques et les milieux associés en adoptant une logique d'intervention raisonnée et non systématique. Il y aura lieu d'insister particulièrement sur ce point et de développer des outils pédagogiques de diffusion de l'information au plan local.

Décomposition des phases :

- État des lieux et diagnostic des bassins versants (2021 – 2022)
- Définition des enjeux et des objectifs de gestion des bassins versants
- Définition des actions à mettre en œuvre, programmation du PPG et définition d'indicateurs de suivi
- Réalisation du dossier d'enquête publique pour la déclaration d'intérêt général & dossiers lois sur l'eau

PROJET

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20220412-2022-033GEMAPI-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022



Communauté de Communes du Pays Foyen

2 Avenue Georges Clemenceau
33 220 PINEUILH
Tél. : 05 57 46 20 58
contact@paysfoyen.fr

Service GEMAPI

Brenda LEGLISE-BLANCHARD
Tél. : 05 57 69 48 54 – 07 63 71 02 58
Email : b.leglise-blanchard@gmail.com

www.paysfoyen.fr

www.facebook.com/paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20220412-2022-033GEMAPI-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022